

PHA-8000 Examen de doctorat (4 crédits)

Responsable : Dr. Frédéric Picard, Ph. D.

Frederic.Picard@pha.ulaval.ca

Description

L'examen de doctorat est une étape très importante du programme de doctorat. Son objectif est de déterminer si l'étudiant maîtrise les différents aspects de son sujet de recherche et s'il a acquis des connaissances plus poussées de sa discipline de recherche qui lui permettront de réussir son parcours académique avec succès. Le contenu de cet examen est déterminé par le Comité de l'*Examen de doctorat* de l'étudiant. La réussite de cet examen est nécessaire et essentielle à la poursuite du programme de doctorat.

L'examen comporte une partie écrite et une partie orale. Il doit survenir avant la fin de la deuxième session d'inscription pour les étudiants inscrits en sciences pharmaceutiques, ou avant la fin de la quatrième session d'inscription pour ceux inscrits en option pharmaco-épidémiologie.

Modalités

Le Comité des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences pharmaceutiques et sciences pharmaceutiques – pharmaco-épidémiologie de la Faculté de pharmacie est responsable de la description des modalités de l'*Examen de doctorat*, de sa diffusion et de sa gestion.

Objectifs

Les objectifs généraux de l'*Examen de doctorat* sont de vérifier :

- la connaissance des fondements du domaine de recherche;
- les connaissances pertinentes dans un ou plusieurs domaines complémentaires;
- la capacité à communiquer sa recherche efficacement par écrit ou oralement;
- la capacité à poursuivre avec succès son programme d'études;
- la capacité à définir son projet de recherche, de le situer dans son domaine de recherche et d'en définir la portée scientifique;
- la maîtrise des connaissances récentes les plus pertinentes à son projet de recherche;
- la capacité à mener à bien son projet de recherche.

Étapes à franchir en préparation à l'examen

1- Choix des membres du comité évaluateur: Au courant de la première session d'inscription, l'étudiant choisit, en collaboration avec son directeur de recherche, la composition de son comité de doctorat, qui doit par la suite être approuvée par la direction de programme. Le comité est composé d'un minimum de trois professeurs en plus du responsable du cours qui préside les travaux du comité. Il s'agit normalement du directeur de recherche de l'étudiant, du codirecteur s'il y a lieu, et de deux autres professeurs dont les expertises sont reliées au domaine de recherche de l'étudiant. Règle générale, ce sont les mêmes personnes qui agiront à titre d'examineurs de la thèse, sauf pour l'examineur externe.

2- Réunion pré-examen: Au courant de la première session d'inscription, l'étudiant organise, en collaboration avec son directeur de recherche, une réunion de préparation à l'examen de doctorat. La logistique de cette réunion (date et lieu, selon les disponibilités du comité et du responsable du cours, réservation de la salle) est à la charge de l'étudiant. Cette rencontre se déroule habituellement au centre de recherche où l'étudiant effectue ses travaux et recherches. Dans une perspective de suivi personnalisé, le responsable du cours pourra en fin de réunion faire une visite des installations attirées à l'étudiant qui sont nécessaires à la réussite de son parcours (bureau, laboratoire, équipements).

Avant la tenue de cette réunion, en collaboration avec son directeur de recherche, l'étudiant doit préparer un document comportant le titre et un résumé de son projet de recherche. Ce résumé d'une page complète devra être écrit selon les normes des documents soumis aux Instituts de recherche en santé du Canada (marges: 1 po; page: 8.5 x 11.0 po; police: Times New Roman, 12 points, interligne simple), et comporter un bref état des connaissances, une problématique claire, des hypothèses et objectifs, et les méthodologies envisagées. L'étudiant devra aussi faire une liste, sur une page séparée, de tous les cours qu'il prévoit suivre durant son doctorat et la session d'inscription. Les cours choisis devront être liés au domaine d'études et devront supporter le projet de recherche de l'étudiant. **Ces deux documents (résumé et liste des cours) devront être remis sous format PDF et envoyés par courriel au responsable du cours (Frederic.Picard@pha.ulaval.ca) et la gestion des études (etudessuperieures@pha.ulaval.ca) au moins une semaine complète avant la tenue de la réunion.**

Lors de la réunion, le responsable du cours présente le syllabus et les objectifs du cours. L'étudiant présente brièvement son parcours académique antérieur et son projet de recherche. L'étudiant doit informer le comité de potentielles restrictions de propriété intellectuelle liées à des ententes industrielles, et si une entente de confidentialité commune est nécessaire. Le comité peut demander plus d'informations sur des éléments contenus dans le résumé afin de mieux comprendre le domaine de spécialisation du sujet de thèse proposé, d'évaluer sa portée potentielle, et de le situer dans le cadre actuel des recherches dans le domaine. Lors de cette rencontre, le comité établit également la matière faisant l'objet de l'examen et portant sur un ou deux domaines connexes de spécialisation du sujet de thèse. Ces domaines connexes sont décidés sur la base de leur apport à la compréhension globale du domaine de recherche, afin que l'étudiant atteigne un niveau d'expertise plus large et une perspective dépassant le cadre précis de ses travaux de recherche. Enfin, lors de cette réunion, la date de l'examen de doctorat est décidée en accord avec les disponibilités de l'étudiant, des membres du comité, et du responsable du cours. L'examen oral a lieu au Pavillon Ferdinand-Vandry.

Un compte-rendu de cette réunion est préparé par le responsable du cours et envoyé à l'étudiant et aux membres du comité. Ce compte-rendu comprend entre autres :

- la composition du comité;
- les thèmes des domaines connexes de spécialisation du sujet de thèse
- la date et l'heure de l'examen de doctorat et la date de tombée pour la remise des documents écrits.

Évaluation

1^{re} partie : examen écrit

Les textes suivants devront être écrits en s'inspirant des normes des documents soumis aux Instituts de recherche en santé du Canada (marges: 1 po; page : 8.5 x 11 po; police: Times New Roman 12 point; interligne simple). Il n'y a pas lieu d'inclure de tables des matières, de listes des abréviations, ou un avant-propos.

1. Texte principal du projet

Longueur maximale de 10 pages

Page Titre : Nom de l'étudiant, numéro d'identification étudiant, titre du projet de recherche

Pages 1 à 5 inclusivement : introduction, revue de la littérature pertinente, problématique

Pages 6 à 10 inclusivement : objectifs, hypothèses, méthodologie, analyses statistiques, échancier

Page 11 jusqu'à 20 (max) : références, figures, tableaux, schémas, utilisés en lien avec la revue de la littérature ou pour présenter les résultats préliminaires supportant le projet proposé

2. Premier texte connexe au projet

Longueur maximale de 5 pages

Page Titre : Nom de l'étudiant, numéro d'identification étudiant, titre du sujet connexe

Pages 1 à 5 inclusivement : revue de la littérature et analyse critique

Page 6 à 10 (max) : références, figures, tableaux, schémas

3. Second texte connexe au projet

Longueur maximale de 5 pages

Page Titre : Nom de l'étudiant, numéro d'identification étudiant, titre du sujet connexe

Pages 1 à 5 inclusivement : revue de la littérature et analyse critique

Page 6 à 10 (max) : références, figures, tableaux, schémas

Les deux textes connexes (2 x 5 pages) pourront être remplacés par un texte connexe plus long (10 pages). Le choix de préparer un ou deux travaux connexes se fera lors de la réunion préparatoire.

4. Curriculum vitae

Pour une évaluation en harmonie avec la formation antérieure, un *curriculum vitae* est requis. Le CV devra être sous formats CCV FRQS (<http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/710199/Preparer-un-CV-pour-les-Fonds/2a1a619f-51d4-4e4c-8e23-9968bb8d339d>) avec contributions jointes (<http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/435506/Directives+pour+le+fichier+joint+au+CV.pdf/808ab760-f35b-41ef-8bd1-8eaaa85c68e8>) OU sous format individuel, auquel cas il devra présenter toutes les informations décrites dans l'aide-mémoire pour la préparation d'un CV scientifique (https://www.pha.ulaval.ca/fileadmin/Fichiers/Documents/Etudiants_actuels/boite-outils-2e-3e-cycles/Aide-memoire_pour_la_preparation_d_un_curriculum_vitae_scientifique.pdf).

Tous ces documents (description du projet, sujets connexes, CV) devront être remis sous format PDF et envoyés par courriel au responsable du cours (Frederic.Picard@pha.ulaval.ca) et la gestion des études (etudessuperieures@pha.ulaval.ca) au moins deux semaines complètes avant la tenue de l'examen oral. La date précise de tombée sera inscrite dans le compte-rendu de la réunion préparatoire. L'étudiant ne peut pas passer l'examen oral sans avoir terminé et déposé les travaux écrits.

2^e partie : examen oral

L'examen oral porte sur le sujet de recherche et sur l'ensemble des documents écrits soumis au comité. L'étudiant expose son projet de recherche devant le jury composé des membres du comité et du responsable du cours. Lors de cet examen, en accord avec les objectifs du cours, le jury vérifie auprès de l'étudiant la compréhension conceptuelle et technique du projet et son potentiel à le réaliser.

L'examen oral doit être passé avant la fin de la deuxième session d'inscription au programme, sauf pour l'étudiant dont le domaine de recherche est la pharmaco-épidémiologie, où l'examen doit avoir lieu avant la fin de la quatrième session d'inscription.

L'examen oral est privé et dure entre deux et trois heures, dont 30 à 40 minutes sont accordées à la présentation du sujet de recherche. Après 30 minutes de présentation, l'étudiant sera avisé qu'il lui reste 10 minutes pour terminer. À 40 minutes, la présentation sera terminée.

Suite à la présentation orale, deux tours de questions seront effectués. Le premier tour sera entièrement voué aux questions concernant le projet de recherche, alors que le second tour inclura également les questions sur les sujets connexes écrits. Tous les membres du comité ainsi que le responsable du cours peuvent poser des questions. Habituellement, la période de questions dure de 120 à 150 minutes.

Après la période de questions, l'étudiant et son directeur de recherche (et le codirecteur, le cas échéant) quittent la salle. Les autres membres du jury, incluant le responsable du cours, délibèrent sur la réussite des éléments contenus dans la grille d'évaluation jointe à ce syllabus. Le jury décide ainsi d'une note, et communique cette note dès la fin des délibérations lors du retour de l'étudiant dans la salle d'examen. La note du travail écrit et celle de l'examen oral sont la moyenne des notes exprimées par les membres du jury. La note de passage est C. La réussite de l'examen est une condition de poursuite du programme.

Un compte-rendu de l'examen est préparé par le responsable du cours et envoyé à l'étudiant et au comité.

En cas de réussite, ce compte-rendu comprend entre autres:

- La note attribuée à l'étudiant
- Les éléments majeurs (forts et faibles) des travaux écrits, de la présentation orale, des réponses aux questions, et de l'ensemble de l'examen
- Des suggestions et conseils de mentorat pour la poursuite du doctorat
- La possibilité de tenir une réunion informelle quatre sessions après la tenue de l'examen, afin que, dans un effort de mentorat et de suivi personnalisé, le comité de doctorat puisse juger des progrès réalisés, des travaux publiés ou à soumettre, des modifications éventuelles au projet, et des compétences à développer pour répondre aux aspirations de carrière de l'étudiant.

En cas d'échec, ce compte-rendu comprend entre autres:

- La note attribuée à l'étudiant
- Les éléments majeurs (forts et faibles) des travaux écrits, de la présentation orale, des réponses aux questions, et de l'ensemble de l'examen
- Une mention sur le droit de reprise : une seule fois, à la session suivant l'échec, à une date fixée par le comité d'examen. En cas de deuxième échec, l'étudiant sera exclu du programme.

Le fonctionnement du cours PHA-8000 respecte et applique toutes les politiques et dispositions relatives aux absences, retards, cas de maladie, accompagnements en cas de handicap, et plagiat.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'*Attestation d'accommodations scolaires* obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 418-656-2880, le plus tôt possible.

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*: <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/ressources-pour-le-personnel-enseignant/passations-des-examens/>

Règlement des études

Le Règlement des études est une publication officielle éditée et diffusée par le Bureau du secrétaire général de l'Université Laval. Ce règlement a été adopté par le Conseil universitaire le 6 décembre 2016 (CU-2016-157) et est en vigueur depuis de la session d'hiver 2017.

La version électronique des textes est publiée à l'adresse suivante :

https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur.

Constitue notamment du plagiat le fait de:

- Copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- Remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- Remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

Il est possible que vos travaux soient soumis à un logiciel de détection de plagiat.

En cas de fraude ou de plagiat, des actions disciplinaires pourraient être conduites.

(Source : Commission de l'éthique de la science et de la technologie, la tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université : l'éthique à la rescousse (rédaction : Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009).

Politiques et procédures lors d'une absence

Vous trouverez les détails de la procédure concernant l'absence aux examens à l'adresse:

<https://www.pha.ulaval.ca/etudiants-actuels/mes-etudes/politiques-et-procedures/>

Gestion des délais

Le cheminement d'apprentissage proposé doit être respecté dans la mesure du possible. L'étudiant qui a des raisons de croire qu'il ne pourra se soumettre à un examen, à la présentation d'un exposé ou d'une autre activité sujette à évaluation doit communiquer avec la Direction de programme dès qu'il a connaissance de la situation problématique. La Direction de programme contactera le professeur pour le consulter et l'informer au besoin.

Les motifs invoqués pour demander un accommodement doivent être suffisamment sérieux et relever de circonstances graves et indépendantes de la volonté de l'étudiant. En l'absence de motifs jugés acceptables, l'étudiant aura la note zéro (0) pour l'examen, la présentation de l'exposé ou de toute activité sujette à évaluation.

Vous pouvez consulter la *Politique concernant les absences aux examens ou autres formes d'évaluation de la Faculté de pharmacie*:

https://www.pha.ulaval.ca/fileadmin/Fichiers/Documents/Etudiants_actuels/politiques-procedures/politique-absence-examens-faculte-pharmacie.pdf

Tout retard lors de dépôt des travaux écrits entraînera une pénalité de 5% par jour de retard. Si les travaux écrits ne sont pas rédigés selon les consignes décrites ci-haut, le responsable du cours demandera à l'étudiant d'y apporter les changements nécessaires, et les pénalités de retard s'appliqueront aussi le cas échéant.

PHA-8000 Examen de doctorat (4 crédits)

Fiche évaluative

Nom de l'étudiant : _____

Nom de l'évaluateur : _____

Critères d'évaluation

A. Document écrit

1. Projet de recherche

- 1.1 Revue de la littérature pertinente (pas plus de la moitié du texte) faisant ressortir l'originalité et la contribution scientifique du projet ___/8
- 1.2 Énoncé des hypothèses et objectifs des travaux ___/5
- 1.4 Méthodologie et résultats préliminaires (si disponibles) ___/7
- 1.5 Bibliographie à jour et citée dans le texte adéquatement ___/3
- 1.6 Présentation, respect des limites de pages, annexes pertinentes et en nombre restreint, qualité de la langue, respect des échéanciers ___/2

Total partiel : ___/25

2. Textes connexes (2 textes de 12.5 points chacun ou 1 texte de 25 points)

- 2.1 Revue complète et critique de la littérature ___/6.5
- 2.2 Présentation, respect des limites de pages, annexes pertinentes et en nombre restreint, qualité de la langue, respect des échéanciers ___/3
- 2.3 Bibliographie à jour et citée dans le texte adéquatement ___/3

Total partiel par texte 12.5 x 2 textes: ___/25

Total A : ___/50

B. Présentation orale

Langue orale et écrite, durée, contenu **Total B :** ___/12

C. Réponse aux questions

Qualité du contenu tenant compte de la difficulté des questions **Total C :** ___/38

Note : _____

Total général : ___/100

Veillez remettre cette évaluation à la fin de la présentation de l'examen de doctorat lors de l'évaluation globale de l'examen pour l'attribution de la note finale.

- **Pour éviter un conflit d'intérêts, le directeur et le codirecteur de l'étudiant ne participent pas à l'attribution de la note et se retireront des délibérations pour l'attribution de la note.**
- **Perte de 5% par jour de retard pour la soumission des travaux écrits, appliqué également si les documents doivent être renvoyés à l'étudiant pour correction si les règles de rédaction ne sont pas respectées.**

Signature de l'évaluateur : _____ **Date :** _____

Système de notation			
de 95 à 100	A+	de 79 à 81,9	B
de 90 à 94,9	A	de 76 à 78,9	B-
de 85 à 89,9	A-	de 73 à 75,9	C+
de 82 à 84,9	B+	de 70 à 72,9	C
Une note inférieure à 70 équivaut à un échec (E)			